Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260917-DELIB202609110-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 10.09.2026 **Affichage** : 10.09.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Pouvoirs : 3 Votants : 20

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice (arrivé à 20h45), HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), TOUCHEFEU Sandrine (pouvoir à Mme PRODHOMME), GUILLERY Emmanuelle (pouvoir à M. CHEREL), BUCCO Mattéo, MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Mme Angélique HIGUINEN.

N°2026-09-110 LOTISSEMENT LE VERGER : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE VIABILISATION

Le Maire présente au conseil municipal l'état d'avancement du dossier : le permis d'aménager de 9 lots a été validé et accepté par arrêté en date du 3 octobre 2025.

Le 22 janvier dernier, le conseil municipal a validé les honoraires avec ADAO Urbanisme pour la phase opérationnelle des travaux de viabilisation du lotissement.

Le maître d'œuvre a terminé les études au stade PRO et finalisé le Dossier de Consultation (DCE) pour lancer l'appel d'offres des travaux.

Le Maire présente le programme des travaux comprenant les travaux de viabilisation et de voirie provisoire (tranche ferme) et travaux d'aménagements définitifs (tranche optionnelle) pour un montant estimatif de 332 737,50 € HT.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de valider le projet d'aménagement et de viabilisation du lotissement LE VERGER au stade de l'Avant-Projet Définitif,
- **ACCEPTE** l'estimatif des travaux de viabilisation de la tranche ferme et de la tranche optionnelle,
- **DÉCIDE** de lancer la consultation pour les travaux de viabilisation du lotissement conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260917-DELIB202609110-DE

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 17 septembre 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
Mme Angélique HIGUINEN.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.